



# 13ème RALLYE TT DU BARETOUS

05-06 JUIN 2021

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF



## CE REGLEMENT PARTICULIER COMPLETE LE REGLEMENT STANDARD DES RALLYES TOUT-TERRAIN

### PROGRAMME – HORAIRES

<b>PARUTION DU REGLEMENT ET OUVERTURE DES ENGAGEMENTS</b>	Lundi 17 mai 2021
<b>CLOTURE DES ENGAGEMENTS</b>	Mardi 28 Mai 2021
<b>MISE A DISPOSITION DU CARNET D'ITINERAIRE (ROAD-BOOK)</b>	Jeudi 03 juin 2021 Mairie de Lanne en Barétous
<b>RECONNAISSANCES</b>	A partir du Jeudi 03 juin 2021 de 08h30 à 19h00  Vendredi 04 Juin de 8H30 à 15H
<b>VERIFICATIONS DES DOCUMENTS ET DES VOITURES</b>	Vendredi 04 juin 2021
Parking de la Place de la pastorale de Lanne en Baretous	<b>Administratif</b> de 15h00 à 19h15 <b>Techniques</b> de 15h15 à 19h45
<b>1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs</b>	Vendredi 04 Juin à 17h15 PC COURSE Mairie de Lanne
<b>Publication des équipages admis au départ</b>	VENDREDI 04 Juin à 19H45 au PC COURSE et parc fermé.
<b>Briefing des pilotes</b>	Briefing papier donné à l'administratif
<b>Départ de la 1ère Etape</b>	Samedi 05 Juin 2021 à 08H00
<b>Arrivée de la 1ère Etape</b>	Samedi 05 Juin 2021 à partir de 17H02
<b>Publication des résultats de la 1ère étape et de l'ordre des départs de la 2ème Etape</b>	Samedi 05 Juin 2021 au PC et au Parc Fermé de Lanne 30' après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent
<b>Départ de la 2ème Etape</b>	Dimanche 06 Juin 2021 à 07H30
<b>Arrivée du Rallye</b>	Dimanche 06 Juin 2021 à partir de 15H58
<b>Publication du résultat final provisoire</b>	au PC de la course et au parc fermé 30' après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent
<b>REMISE DES PRIX</b>	Après l'arrivée du dernier concurrent en parc Fermé.  Fronton couvert de Lanne

A l'issue du rallye, le rechargement des véhicules se fera dans le parking à proximité du parc fermé.

Le non-respect engage votre responsabilité.

## ARTICLE 1P ORGANISATION

L' ASAC BASCO-BEARNAIS organise le 13ème RALLYE TOUT-TERRAIN DU BARETOUS les 04-05 et 06 Juin 2021 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° ..... en date du .....



Comité d'organisation : ECURIE MONTS ET VALLEES – ASAC BASCO-BEARNAIS

Adresse ASAC Basco-Béarnais : 2 Place Royale – 64000 PAU

Permanence du Rallye: Jusqu'au 03 Juin 2021 Au siège de l'ASA à PAU - Tél : 05 59 27 31 89

Les 04-05-06 JUIN Mairie de LANNE EN BARETOUS : Tél : 05 59 34 62 06

Portable 06 08 68 39 56

Organisateur Technique : ECURIE DES MONTS ET VALLEES:

Julien BOZOM : 06-29-02-35-19

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

### 1.1P Officiels

Président du Collège des C.S.	Jean-Claude LABEYRIE	1096/1009
Commissaires Sportifs :	Alain DUBORD	10156/1003
	Marielle VAILLES	7644/1003.
Directeur de Course	Gibert LUCAS	12948/1003
Directeur de Course Adjoint (et Rallye 2)	Christian GROLLEAU	8049/1003
Directeurs de Course délégué ES au PC	Philippe SEMPERE	167759 / 1003
	Gilles LAGIERE	220199/1003
	A définir	.....
Directeurs de course ES	Luc DESCLAUX	13302 / 1003
	Maurice MELIANDE	157142 / 1003
	Dominique PAINVIN	7706 / 1003
	Benoît SOULAS	18460 / 1003
A définir	.....	
DC Voiture Tricolore	A définir	
DC Voiture 0 TT	A définir	
CS Voitures Damiers	Patrick VALIBOUZE	170664 / 1003
Médecin Chef :	A définir	
Commissaires Techniques : Responsable	Sébastien VERRON	46757 / 1501
	Gérard DABADIE	10602 / 1003
	Jean François HUMBERT	170395 / 0914

		Jean Marie MAIRE HEGUY	29577 / 1010
		Patrick BATARD	146650 / 1003
Chronométrateurs	Responsable :	Monique BOUGEOIS	132559 / 1004
		Frédéric DUCROCQ	19399 / 1004
Chargés des relations concurrents :		Françoise DO VALE	157750 / 1003
		Sylvie DOYEN	154219 / 1003
		Christine DABADIE	7679 / 1003
Chargé du contrôle de la publicité et juge de fait		Hélène SEMPERE	170668 / 1003
Chargé des relations avec la presse :		A définir	

### **1.2P Eligibilité**

Le 13ème RALLYE TOUT-TERRAIN DU BARETOUS compte pour le

- Championnat de France des Rallyes Tout-terrain 2021
- Challenge 2 roues motrices 2021
- Trophée Rallye 4x4 2021
- Challenge SSV Rallye 2021
- Trophée des Copilotes Rallye TT 2021
- Trophée des Copilotes 2 roues motrices 2021
- Trophée des Copilotes Rallye 4x4 2021
- Trophée des Copilotes SSV 2021
- Les Challenges de la Ligue Régionale du Sport Auto Aquitaine Sud
- Le Championnat automobile de la Ligue Régionale du Sport Auto Aquitaine Sud
- Le Challenge des commissaires de la Ligue Régionale du Sport Auto Aquitaine Sud

### **1.3P Vérifications**

Les équipages engagés pourront consulter les heures de vérifications administratives sur le site de l'ASAC BASCO-BEARNAIS à la clôture des engagements. Il n'y aura pas de convocation individuelle adressée par courrier

Elles auront lieu le :

**Vendredi 04 Juin 2021**

**Parking de la Place de la pastorale de LANNE en Barétous**

**De 15H00 à 19H15**

Contact sur place en cas de retard : 06 08 68 39 56

## ARTICLE 2P ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA.

## ARTICLE 3P CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P Demande d'Engagement - Inscriptions

**3.1.5P** Toute personne qui désire participer au 13eme RALLYE TOUT-TERRAIN DU BARETOUS doit adresser au Secrétariat du Rallye, ASAC BASCO BEARNAIS, Place Royale – 64000 PAU

**la demande d'engagement (disponible en ligne sur le site de l'ASA) dûment complétée ET accompagnée d'un relevé d'identité bancaire avant le :**

**28 MAI 2021** (cachet de la poste faisant foi)

**3.1.10P** Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

**3.1.11.1P** Les droits d'engagement sont fixés à :

a): Avec la publicité facultative des organisateurs : 500 €

b): Sans la publicité facultative des organisateurs : 1000 €

Pour les équipages licenciés de l'ASAC BASCO-BEARNAIS, (pilote et copilote) une remise de 10% sera appliquée sur le montant de l'engagement. Ce remboursement s'effectuera sous la forme d'un chèque de l'ASA remis lors des vérifications administratives.

**3.1.12 P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

**3.3 P** Ordre de départ

Conforme au Règlement des Rallyes Tout-Terrain 2021

## ARTICLE 4P VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P ASSISTANCE

Conforme aux règles spécifiques des rallyes tout-terrain.

**Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet. Les équipes d'assistance seront tenues de NETTOYER LA CHAUSSEE DE TOUTES TRACES DE BOUE laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.**

## ARTICLE 5P PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront précisées dans un additif au présent Règlement Particulier.

## ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P Description

Le 13ème RALLYE TOUT-TERRAIN DU BARETOUS représente un parcours de 247.150 km

Il est divisé en 2 étapes, et 5 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 102.65 kms

Les épreuves spéciales sont : AYDUC, LES MOUTONS, PLASENCE, CASTEIGTS, BUGANGUE

L'itinéraire figure dans l'annexe « itinéraire-horaires »

## **6.2p RECONNAISSANCES**

Conforme au Règlement des Rallyes Tout-Terrain FFSA

**Les reconnaissances VTT, MOTOS et QUADS seront AUTORISEES A COMPTER du :**

**Jeudi 04 Juin de 8H30 à 19H00 et le vendredi 05 Juin de 8H30 à 15H00.**

Une reconnaissance en convoi, encadrée par des véhicules de l'organisation, sera mise en place le Vendredi 19 Juin sous réserve des conditions météo. Le Rendez-vous est fixé à 8H30 sur le parking de La Pastorale à Lanne en Barétous (en face de la piscine). Véhicule de course, non autorisé. Seul le pilote et le copilote sont autorisés à reconnaître.

## **ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2p Dispositions Générales relatives aux Contrôles**

**7.1.8p** Le cahier d'itinéraire sera distribué à l'ouverture des reconnaissances ainsi que 2 bracelets pour pilote/copilote et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissances

Rappel : l'organisateur technique se réserve le droit de conserver 50% de l'engagement, si le concurrent après retrait du carnet d'itinéraire, ne prends pas le départ de l'épreuve sauf cas de force majeure.

Seule l'organisation technique est habilitée à prendre cette décision après analyse des cas.

**7.2.11p** Les signes distinctifs des commissaires sont:

- Commissaires de route : chasubles et badges indiquant la fonction.
- Chefs de poste : chasubles et badges indiquant la fonction.

## **ARTICLE 8P RECLAMATIONS - APPELS**

Conforme au Règlement Standard FFSA.

## **ARTICLE 9P CLASSEMENTS**

Conforme au Règlement Standard FFSA.

## **ARTICLE 10P PRIX**

En attente de finalisation par l'Agorra TT. Sera notifié par une annexe